

Rapport d'évaluation

Plan d'action BARJANE



Aout 2023

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise BARJANE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

BARJANE			
Date d'adhésion au programme	10/03/2020	Date d'engagement dans le programme	07/05/2020
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2020-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	20/12/2022
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	07/05/2020-20/12/2022
Date de publication du rapport d'évaluation	Aout 2023

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHÈSE.....	4
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions.....	4
I.3 Synthèse de l'évaluation.....	5
I.3.1 Résultats de l'analyse.....	5
I.3.2 Conclusion évaluative.....	6
II. RECOMMANDATIONS	7
III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS	8

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	France et Angleterre
Secteurs d'activité	Immobilier : foncière patrimoniale qui s'occupe de l'aménagement (incluant la recherche de terrains), développement, construction et gestion locative de parcs d'activités et plateformes logistiques ;
Chiffre d'affaires	50M€
Nombre d'employés	63 collaborateurs
Site web de l'entreprise	https://www.barjane.com/

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Projets en France		
Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans		
Nombre d'actions cœur de métier	2	Nombre d'actions complémentaires	3

Actions cœur de métier	1	Développement d'une puissance photovoltaïque cumulée de 25 MWc sur la totalité des sites BARJANE d'ici 2025.
	2	Création d'une charte énergie / climat et application de ses objectifs à 100% des projets BARJANE en 2025

Action complémentaire	3	100% des nouveaux projets BARJANE équipés d'un système de traitement alternatif des eaux pluviales d'ici 2025
	4	Organiser au moins un évènement annuel de sensibilisation à la protection des espèces animales et végétales
	5	Intégrer sur 100% des projets BARJANE des actions en faveur de la biodiversité d'ici 2025

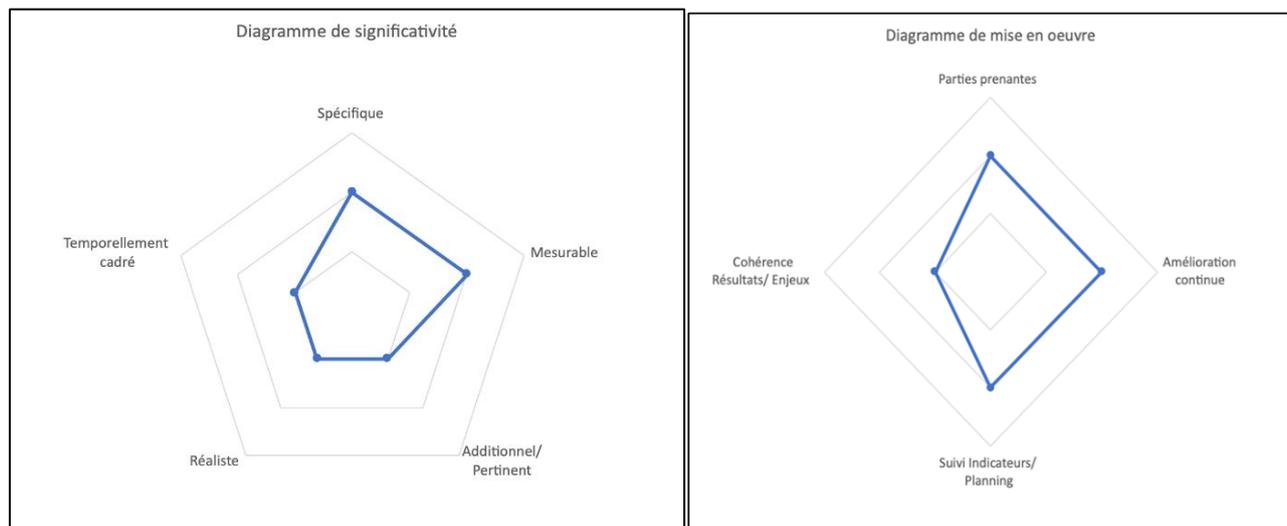
Observations - Les actions 3 et 5 sont reclassées en action cœur de métier dans la mesure où, d'une part, l'entreprise modifie le cahier des charges avec les promoteurs immobiliers pour intégrer des refuges de faune et des espaces verts de qualité ; et d'autre part, elle entreprend des travaux dans les espaces verts pour traiter des eaux polluées qui retournent ensuite au milieu naturel.

I.3 Synthèse de l'évaluation

I.3.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action **BARJANE**, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance **En progrès** (niveau 1).

Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



Les points forts

- Un engagement préexistant déjà en faveur de la biodiversité notamment la volonté d'intégrer des espaces verts et refuges pour la faune, dès la phase amont de la construction.
- La direction est bien impliquée dans le projet

Les points faibles

- Il n'y a pas d'action cœur de métier visant à réduire les impacts de l'entreprise sur l'artificialisation des sols, les pollutions ou la surexploitation des ressources naturelles
- Les actions mises en place concernent en grande partie les nouveaux projets (quid des projets existants ?)
- Les objectifs chiffrés portent essentiellement sur les moyens mais pas sur un résultat vis-à-vis de la biodiversité
- Il n'y a pas d'implication des parties prenantes externes, en particulier les fournisseurs, les maîtres d'œuvre et les locataires.

1.3.2 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : **En progrès (Niveau 1)**

Le plan d'actions porte 2 actions sur le climat (actions 1 et 2), 1 action sur la pollution de l'eau (action 3) et 1 action sur la biodiversité (et action 5) intéressante. Au-delà de viser une meilleure performance énergétique des bâtiments pour les nouveaux projets afin de réduire leur empreinte climatique, il conviendrait de viser la rénovation ou la restructuration de bâtiments déjà existants, ou encore la réhabilitation de friches industrielles (en lien avec la Zéro Artificialisation Nette). Les actions 3 et 5 sont pertinentes vis-à-vis de la biodiversité mais insuffisantes pour limiter l'érosion occasionnée par les activités de l'entreprise.

Globalement il manque à l'entreprise une vision et stratégie globale en faveur de la biodiversité. Elle semble nécessiter un accompagnement pour monter en compétence sur les enjeux biodiversité afin d'y intégrer des actions qui ciblent réellement les grandes pressions qu'elle exerce sur la biodiversité telles que : l'artificialisation des sols (notamment lors la construction de plateforme logistique sur des milieux naturels), l'extraction des ressources naturelles en amont (que ce soit pour la construction des plateformes logistiques ou encore des panneaux photovoltaïques) ou encore les impacts en phase chantier.

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Définir au moins une action sur la zéro artificialisation nette (avec une trajectoire sur le long terme), comme le recyclage du foncier déjà bâti en zone urbaine, pour éviter de construire sur des milieux naturels ou encore privilégier la rénovation et/ou restructuration de bâtiments existants pour une remise aux normes environnementales, plutôt que de construire des bâtiments nouveaux (qui entraîne une forte empreinte carbone)
- Définir au moins une action sur la gestion et le traitement des pollutions (sonore, lumineuse, chimique) des milieux naturels (sols et cours d'eau notamment) pendant la phase de chantier qui peut être très impactante pour la biodiversité. Cela peut être par exemple l'intégration de clauses environnementales dans les cahiers des charges et contrats avec les contractants.
- Définir à minima une action portant sur sa chaîne de valeur pour la durabilité des filières pour aller vers un achat responsable des matériaux, avec l'implication des fournisseurs et prestataires : utilisation de matériaux recyclés (économie circulaire), matières premières certifiées... En tant que maître d'ouvrage, Barjane a des leviers sur ses contractants externes pour améliorer les pratiques environnementales en amont, pendant la phase construction et l'achat de matériaux. Cela peut venir renforcer la charte Chantiers Verts existante avec les constructeurs.
- Systématiser la mise en place d'espaces verts dans les projets immobiliers couplée à des sensibilisations/formations des parties prenantes (locataires) sur la gestion écologique en aval des projets, afin d'éviter une dégradation des espaces verts au bout de quelques années.
- Développer les indicateurs de suivi du progrès de la biodiversité (comme la comptabilisation d'espèces et d'habitats favorables) sur les projets, avec de préférence la participation d'un écologue aux projets.

III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises » (Non représenté pour ce dossier)
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs était tout à fait en accord avec le niveau de reconnaissance attribué.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était tout à fait en accord avec les recommandations.